RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 03429
Numéro SIREN : 340 642 016
Nom ou dénomination : FINANCE 2000

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 61264

20190612642018

DATE DEPOT : 10/07/2019

N° DE DEPOT : 61264

N° GESTION : 1987B03429

N° SIREN : 340642016

DENOMINATION : FINANCE 2000

ADRESSE : 374 rue Saint Honoré 75001 Paris

MILLESIME : 2018

.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
11 JUIL. 2019
Sous le N° : 61264

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

FINANCE 2000
Société anonyme au capital de 4.573.470,51 €
374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
340 642 016 RCS Paris

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au compte « Report à nouveau » qui s'élèvera à la somme de - 12 685 196,46 €.

Il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Finance 2000

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Finance 2000,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Finance 2000 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EY

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

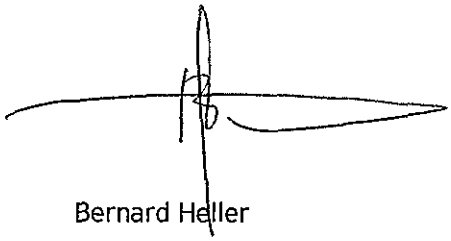
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller

Finance 2000

BILAN AU 31 DECEMBRE

	Note	31.12.2018			31.12.2017
ACTIF		Brut €	Amort/Dép €	Net €	Net €
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations financières					
Participations, TIAP	2.1	13 997 082	12 175 246	1 821 837	1 797 966
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total		**13 997 082**	**12 175 246**	**1 821 837**	**1 797 966**
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances		-	-	-	54,32
Valeurs mobilières de placement	2.2	428 016	-	428 016	428 016
Disponibilités		2 850	-	2 850	3 785
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Total		**430 866**	**-**	**430 866**	**431 855**
Total de l'actif		**14 427 948**	**12 175 246**	**2 252 703**	**2 229 821**

BILAN AU 31 DECEMBRE

PASSIF	Note	31.12.2018 €	31.12.2017 €
Capitaux propres			
Capital social		4 575 000	4 575 000
Réserve légale		457 500	457 500
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		(12 699 813)	(12 690 670)
Résultat de l'exercice		14 617	(9 143)
Total	2.3	**(7 652 696)**	**(7 667 313)**
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 600	3 600
Dettes fiscales et sociales		-	-
Autres dettes	2.4	9 901 799	9 893 534
Total		**9 905 399**	**9 897 134**
Total du passif		**2 252 703**	**2 229 821**

COMPTE DE RESULTAT

	Note	2018 €	2017 €
Chiffre d'affaires net		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
Produits d'exploitation		-	-
Frais de personnel		-	-
Autres achats et charges externes		-9 254	-10 159
Impôts, taxes et versements assimilés		-	-
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Charges d'exploitation	3.1	**-9 254**	**-10 159**
Résultat d'exploitation		**-9 254**	**-10 159**
Résultat financier	3.2	23 871	1 016
Résultat courant avant impôts		**14 617**	**-9 143**
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur le bénéfice		-	-
Résultat net pour l'exercice		**14 617**	**-9 143**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRINCIPES

1.1 Principes comptables

Les comptes annuels de la société Finance 2000 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
-continuité d'exploitation ;
-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
-indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

1.2 Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Titres de filiales et participations

Les parts dans les entreprises liées et les titres de participations sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité représentée notamment par le cours de bourse lorsque les titres sont cotés et par la quote-part des capitaux propres pour les titres non cotés. Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition, après déduction des dépréciations nécessaires évaluées en fonction de leur cours de bourse, pour les titres cotés, ou de leur valeur probable de réalisation, pour les titres non cotés.

Autres postes de bilan

Les autres postes du bilan sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations et des amortissements économiquement nécessaires.

2. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

2.1 Immobilisations financières

Le portefeuille d'immobilisations financières de Finance 2000 se décompose comme suit :

	% de détention 31.12.2018	Résultat 2018	Capitaux propres 31.12.2018 hors résultat	Valeur brute 31.12.2018	Dépréciation 31.12.2018	Valeur nette 31.12.2018	Valeur nette 31.12.2017
		€	€	€	€	€	€
		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Participations							
Tradition Securities And Futures SA	16,93 %	763	10 516	13 997	-12 175	1 822	1 798
				13 997	**-12 199**	**1 798**	**1 798**

Les titres Tradition Securities And Futures SA (TSAF SA), d'une valeur brute de € 13 997 082 font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 12 175 246 € au 31 décembre 2018. Cette dépréciation est calculée sur la base de la situation nette consolidée de TSAF SA au 31 décembre 2018.

2.2 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières d'un montant de 428 016 € au 31 décembre 2018 (428 016 € au 31 décembre 2017) correspondent à des certificats de dépôt émis par la Banque Pallas Stern.

Ces valeurs mobilières font l'objet d'un remboursement sous forme de boni de liquidation à mesure de l'avancement du processus de liquidation de Banque Pallas Stern et de Comipar.

Le solde de ces créances n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2018, dans la mesure où elles bénéficient d'un engagement de payer de la part de Viel et Compagnie-Finance. En effet, lors du rachat des actions de la Compagnie Financière Tradition détenues par la Banque Pallas Stern, Viel et Compagnie-Finance s'est engagé à payer à Compagnie Financière Tradition et à ses filiales la différence entre le montant total des créances sur la société Comipar et la Banque Pallas Stern et les dividendes de liquidation qui seront encaissés par Compagnie Financière Tradition et ses filiales au titre du recouvrement de ces mêmes créances. Cet engagement a été contre garanti par VIEL & Cie.

VIEL & Cie exécutera cet engagement de payer dès versement, par la Banque Pallas Stern et par Comipar, du dernier dividende de liquidation se rapportant aux créances susmentionnées.

Compte tenu de l'engagement reçu, le Conseil d'administration de la Société juge qu'aucune dépréciation n'est nécessaire sur ces créances à la date de l'arrêté des comptes.

Aucun montant n'a été perçu en 2018.

2.3 Variation des capitaux propres

En euros

	Ouverture au 1.01.2018	Augmentation du capital	Affectation du résultat 2017	Résultat 2018	Solde au 31.12.2018
Capital social	4 575 000	-	-	-	4 575 000
Réserves légales	457 500	-	-	-	457 500
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-12 690 670	-	-9143	-	-12 699 813
Résultat de la période	-9 143	-	9 143	14 617	14 617
Total	**-7 667 313**	-	-	**14 617**	**-7 652 696**

Au 31 décembre 2018, le capital social de Finance 2000 d'un montant de 4 575 000 € est composé de 300 000 actions d'une valeur nominale de € 15,25 chacune.

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 19 juin 2018, la perte de l'exercice 2017 d'un montant de 9 143,18 € a été affectée, en totalité, au poste « Report à nouveau ».

2.4 Autres dettes

Au 31 décembre 2018, la rubrique des « Autres dettes » est exclusivement constituée de dettes vis-à-vis de sociétés liées dont principalement une dette de 9 675 810 € vis-à-vis de Tradition Service Holding, société mère de Finance 2000. Les comptes courants avec les sociétés liées font l'objet d'une rémunération à un taux de marché.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont liées aux frais de fonctionnement de la société Finance 2000. Ces charges s'élèvent à 9 254 € au titre de l'exercice 2018 (10 159 € en 2017).

3.2 Résultat financier

Le résultat financier positif d'un montant de 23 871 € au titre de l'exercice 2018 (contre un gain de 1 016 € en 2017) s'explique par une reprise de dépréciation relative aux titres TSAF détenus par la société (cf. note 2.1).

3.3 Situation fiscale

Au 31 décembre 2018, la société bénéficie d'un déficit fiscal reportable de 2 146 354 €.

4. ENGAGEMENTS HORS - BILAN

Aucun engagement n'existe au 31 décembre 2018.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Rémunérations, avances, crédits et engagements alloués

Organes d'administration : néant

Organe de direction : néant

5.2 Consolidation

Finance 2000 est intégrée dans la consolidation des comptes de Compagnie Financière Tradition, dont le siège social est situé au 11 rue de Langallerie, Lausanne, Suisse, groupe lui-même intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme – 75 001 Paris.

5.3 Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2018 au compte de report à nouveau.

Tableaux des filiales et participations

En milliers d'euros Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres (autres que le capital social) et hors résultat	Quote-part du capital-action en %	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette au bilan des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals et autres garanties données	PNB 2018	Résultat net 2018	Dividendes encaissés par la société
Tradition Securities And Futures SA	9 382	1 134	16,93 %	13 997	1 822	-	-	18 450	763	-